



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/870
S/1994/158
11 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-huitième session
Point 42 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 10 février 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 7 février 1994, adressée aux présidents des parlements des membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Knesset, M. Shevah Weiss.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation en Bosnie-Herzégovine", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Gad YAACOBI

ANNEXE

Lettre datée du 7 février 1994, adressée aux présidents des
parlements des membres permanents du Conseil de sécurité et
au Président du Conseil de sécurité par le Président de la
Knesset

Les actes de génocide qui continuent à être commis en Bosnie-Herzégovine marquent la société humaine du sceau de la honte. Nous qui appartenons à un peuple qui a été victime de tels massacres alors que le monde y assistait en silence ne pouvons nous prêter à la tentative faite pour les masquer. Nous nous identifions étroitement avec les résidents de Sarajevo et espérons qu'une action internationale sera engagée afin de mettre fin à ce cauchemar. Sachant que votre pays lutte pour les droits de l'homme, je vous engage vivement à faire tout le possible pour sauver les résidents assiégés de Sarajevo.
